

deux personnes, qui lui ont produit & donné à lire la Lettre de protection de Votre Excellence. Il leur a répondu, qu'il ne pouvoit avoir à présent aucun égard pour cette protection. Les mêmes Baillifs revinrent le lendemain jusqu'à deux ou trois fois, & dirent aux gens chez lesquels je loge, qu'ils me prendroient même dans la maison de Votre Excellence. J'ai donc cru qu'il étoit de mon devoir de l'en avertir, comme je m'en acquitte par la présente, en la priant très-humblement de me continuer sa gracieuse protection, & de vouloir bien m'honorer de ses ordres sur la façon dont je devrai me comporter &c.

Mais ni l'Ambassadeur de Venise, ni le Secrétaire de l'Ambassade de Portugal n'ont pû encore obtenir ce qu'ils demandent. Cependant les Ministres qui font cause commune avec eux dans ces deux affaires, sont, le Baron de Wasner, Ministre de Leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice-Reine, le Comte de Haslang, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Baviere, le Chevalier de Champigny, Ministre de l'Electeur de Cologne, le Chevalier Oforio, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, Mr. Guastaldi, Ministre de la République de Genes, & Mr. Pucci, chargé des affaires de l'Empereur pour le Grand Duché de Toscane. Tous ces Ministres ont communiqué ce qu'ils faisoient à ce sujet, au Baron de Solenthal, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck, & à Mr. Hop, Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux, en les requérant de se joindre à eux; mais ces deux Ministres ne se sont point déclarés sur cette requisi-
sion. Et la Cour oppose aux raisons des Ministres complaignans ce qui suit; savoir, « Que

VI.

Suite de la
même affai-
re.

» la